

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 Mars 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15 | EN EXERCICE 13 | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13 |

| |
|--|
| DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023 |
|--|

L'an deux mil vingt trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-045

Objet de la délibération : Marché de fournitures de bureau, papier, et cartouches d'encre (3 lots) : approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVL et les communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron et autorisation au Maire de la signer

VU l'article L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

VU le schéma de mutualisation de services de la CCVL et de ses communes membres,

CONSIDERANT la volonté exprimée par la CCVL et ses communes membres dans le schéma de mutualisation précité de constituer des groupements de commandes afin de réaliser des économies d'échelle,

Madame la Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services approuvé en décembre 2015, il avait été envisagé de créer des groupements de commandes entre la CCVL et ses communes membres afin de réaliser des économies d'échelle. Un groupement de commandes a été constitué en 2019 pour l'acquisition de petites fournitures à destination des mairies et des écoles. Les marchés passés dans le cadre de ce groupement étant arrivés à échéance au 31 décembre 2022, il a été proposé aux communes de renouveler la démarche.

Aussi, il est proposé aujourd'hui la constitution d'un groupement de commandes pour des achats de fournitures divisé en 4 lots :

- lot 1 : Fournitures de bureau
- lot 2 : Fourniture de papier
- lot 3 : Fournitures scolaires et matériel pédagogique
- lot 4 : Fourniture de cartouches d'encre.

Les communes souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont au nombre de 7 : Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron. Elles s'engagent dans le cadre de la convention proposée sur des besoins minimums annuels.

La commune de YZERON s'engage sur les lots suivants : lots 1, 2 et 4.

A noter que la CCVL est désignée comme coordinateur du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la CCVL et les communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron (en PJ),

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente et tout document pouvant en résulter,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2023 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



| | | | |
|------------------------------|--|---------------------------------|--|
| Olivier AIGLON Secrétaire | | Agnès NELIAS Madame la Maire | |
|------------------------------|--|---------------------------------|--|

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023

Publication site internet le : - 6 AVR. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023